

## ASSEMBLÉE ORDINAIRE DU 3 NOVEMBRE 2021

PROCÈS-VERBAL d'une assemblée ordinaire du conseil d'administration du Réseau de transport de la Capitale (ci-après le « RTC »), tenue le 3 novembre 2021, à 17 h 30, au 720, rue des Rocailles, Québec, par webdiffusion.

Sont présents :  
Rémy NORMAND, président  
Anne CORRIVEAU, vice-présidente  
France BILODEAU  
Yvan BOURDEAU  
Geneviève HAMELIN  
Liguori HINSE  
André LALIBERTÉ  
Sylvain LÉGARÉ  
Annie SANFAÇON  
Dominique TANGUAY  
Patrick VOYER

### FORMANT QUORUM

Sont aussi présents :  
Stéphanie DESCHÊNES, secrétaire générale  
Alain MERCIER, directeur général

#### 1. Avis de convocation

L'avis de convocation a dûment été expédié aux membres du conseil d'administration.

#### 2. Adoption de l'ordre du jour

##### Résolution 21-93

*Sur proposition de M<sup>me</sup> Geneviève Hamelin, appuyée par M<sup>me</sup> Dominique Tanguay, il est résolu d'adopter l'ordre du jour tel que présenté.*

*Adoptée à l'unanimité*

#### 3. Déclaration d'intérêts

Aucune déclaration d'intérêts n'est effectuée par les membres du conseil d'administration concernant les sujets de la présente assemblée.

#### 4. Période de questions du public

La présente assemblée est diffusée en direct sur le Web en respect des mesures prises par le gouvernement du Québec relatives à la pandémie de la COVID 19.

Les personnes qui le souhaitent peuvent, suivant la procédure mise en place, poser leurs questions le jour de l'assemblée, jusqu'à 15 h, au secrétariat général.

#### 5. Approbation du procès-verbal de l'assemblée ordinaire du 6 octobre 2021

CONSIDÉRANT que tous les membres du conseil d'administration reconnaissent en avoir reçu copie;

##### Résolution 21-94

*Sur proposition de M<sup>me</sup> Anne Corriveau, appuyée par M<sup>me</sup> Geneviève Hamelin, il est résolu d'approuver le procès-verbal de l'assemblée ordinaire du conseil d'administration du RTC tenue le 6 octobre 2021, tel que présenté.*

*Adoptée à l'unanimité*

## **6. Dossiers soumis au conseil d'administration**

### **6.1 Nomination de la secrétaire générale adjointe**

CONSIDÉRANT que le 25 février 2015, par sa résolution n° 15-24, le conseil d'administration du RTC procédait à la nomination de la secrétaire générale et de la secrétaire générale adjointe du RTC;

CONSIDÉRANT qu'en raison d'une réorganisation administrative, le RTC désire procéder à la nomination d'une nouvelle secrétaire générale adjointe;

#### **Résolution 21-95**

*Sur proposition de M<sup>me</sup> Annie Sanfaçon, appuyée par M<sup>me</sup> France Bilodeau, il est résolu de nommer M<sup>re</sup> Julie Gagnon, chef du Service juridique, à la Direction des Affaires corporatives, pour occuper la fonction de secrétaire générale adjointe du RTC, et ce, à compter du 4 novembre 2021.*

*Adoptée à l'unanimité*

### **6.2 Autorisation de dépenses – biens et services courants**

CONSIDÉRANT le Règlement n° 340 - règlement intérieur du Réseau de transport de la Capitale (RTC);

#### **Résolution 21-96**

*Sur proposition de M. Liguori Hinse, appuyée par M. André Laliberté, il est résolu :*

- d'autoriser une dépense, dans le cadre de l'attribution de contrats visant l'acquisition de panneaux d'arrêts à intervenir avec Signalisation Lévis inc., d'une somme totale n'excédant pas 327 592,50 \$, plus les taxes applicables, pour une période de cinq (5) ans;*
- d'autoriser une réserve supplémentaire pour contingence, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat;*
- d'autoriser une dépense, dans le cadre de l'attribution d'un contrat visant l'acquisition d'un service de transport du personnel chauffeur par taxi à intervenir avec Taxi royal Québec inc., d'une somme n'excédant pas 204 443,18 \$, plus les taxes applicables, pour une période initiale d'un (1) an, et d'une somme n'excédant pas 204 443,18 \$, plus les taxes applicables, pour une l'option de renouvellement d'une période d'un (1) an;*
- d'autoriser une réserve supplémentaire pour contingence, laquelle demeure confidentielle jusqu'à la fin du contrat;*

*étant entendu que tout contrat attribué, suivant une dépense autorisée en vertu de la présente résolution, sera dûment publié sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO), selon les modalités et dans les délais prescrits à la Loi sur les sociétés de transport en commun.*

*Adoptée à l'unanimité*

### **6.3 Autorisation de dépenses – services professionnels**

CONSIDÉRANT le Règlement n° 340 - règlement intérieur du Réseau de transport de la Capitale (RTC);

#### **Résolution 21-97**

*Sur proposition de M. Patrick Voyer, appuyée par M. Sylvain Légaré, il est résolu d'autoriser une dépense, dans le cadre de l'attribution d'un contrat visant des services professionnels dans le domaine de la gestion de changement, formation et amélioration des processus à intervenir avec Groupe Edgenda inc., d'une somme n'excédant pas 2 640 000 \$, plus les taxes applicables, pour une période maximale de cinq (5) ans, étant entendu que tout contrat attribué, suivant une dépense*

autorisée en vertu de la présente résolution, sera dûment publié sur le Système électronique d'appel d'offres du gouvernement du Québec (SEAO), selon les modalités et dans les délais prescrits à la Loi sur les sociétés de transport en commun.

Adoptée à l'unanimité

#### 6.4 Emprunt obligataire

##### Résolution de concordance, de courte échéance et de prolongation relativement à un emprunt par obligations au montant de 11 172 000 \$ qui sera réalisé le 16 novembre 2021

CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d'emprunt suivants et pour les montants indiqués au regard de chacun d'eux, le RTC souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance, pour un montant total de 11 172 000 \$ qui sera réalisée le 16 novembre 2021, répartie comme suit :

Règlements d'emprunts #	Pour un montant de \$
196	36 700 \$
249	39 400 \$
263	161 100 \$
279	24 700 \$
279	45 300 \$
279	70 800 \$
308	16 200 \$
308	4 000 \$
308	141 700 \$
225	79 500 \$
246	31 200 \$
246	81 900 \$
262	9 700 \$
262	123 400 \$
293	1 430 000 \$
300	64 100 \$
300	281 500 \$
318	92 300 \$
319	1 251 000 \$
324	5 000 \$
324	91 000 \$
337	114 000 \$
337	113 000 \$
338	3 500 000 \$
342	66 500 \$
343	162 500 \$
350	135 500 \$
357	3 000 000 \$

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de modifier les règlements d'emprunt en conséquence ;

CONSIDÉRANT que, conformément au 1<sup>er</sup> alinéa de l'article 2 de la *Loi sur les dettes et emprunts municipaux* (RLRQ, chapitre D-7), aux fins de cette émission d'obligations et pour les règlements d'emprunt numéros 293, 300, 318, 319, 324, 337, 338, 342, 343, 350 et 357, le RTC souhaite émettre pour un terme plus court que celui originellement fixé à ces règlements;

CONSIDÉRANT que le RTC avait, le 9 novembre 2021, un emprunt au montant de 3 884 000 \$, sur un emprunt original de 12 666 000 \$, concernant le financement des règlements d'emprunts numéros 196, 249, 263, 279, 308, 225, 246 et 262;

CONSIDÉRANT qu'en date du 9 novembre 2021, cet emprunt n'a pas été renouvelé;

CONSIDÉRANT que l'émission d'obligations qui sera réalisée le 16 novembre 2021 inclut les montants requis pour ce refinancement;

CONSIDÉRANT qu'en conséquence et conformément au 2<sup>e</sup> alinéa de l'article 2 précité, il y a lieu de prolonger l'échéance des règlements d'emprunts numéros 196, 249, 263, 279, 308, 225, 246 et 262;

### **Résolution 21-98**

Sur proposition de M<sup>me</sup> France Bilodeau, appuyée par M. Patrick Voyer, il est résolu :

QUE les règlements d'emprunt indiqués au 1<sup>er</sup> alinéa du préambule soient financés par obligations, conformément à ce qui suit :

1. les obligations, soit une obligation par échéance, seront datées du 16 novembre 2021;
2. les intérêts seront payables semi annuellement, le 16 mai et le 16 novembre de chaque année;
3. les obligations ne seront pas rachetables par anticipation; toutefois, elles pourront être rachetées avec le consentement des détenteurs conformément à la Loi sur les dettes et les emprunts municipaux (RLRQ, chapitre D-7);
4. les obligations seront immatriculées au nom de Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) et seront déposées auprès de CDS;
5. CDS agira au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard des ses adhérents ;
6. CDS procédera au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation ; à cet effet, le conseil autorise le président et la trésorière ou le trésorier adjoint à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;
7. CDS effectuera les paiements de capital et d'intérêts aux adhérents par des transferts électroniques de fonds et, à cette fin, CDS prélèvera directement les sommes requises dans le compte suivant :

BANQUE NATIONALE DU CANADA  
Succursale 00101  
5800, boulevard des Galeries  
Québec (Québec) G2K 2K7

8. QUE les obligations soient signées par le président et la trésorière ou le trésorier adjoint. Le RTC, tel que permis par la Loi, a mandaté CDS afin d'agir en tant qu'agent financier authentificateur et les obligations entreront en vigueur uniquement lorsqu'elles auront été authentifiées ;

QUE, en ce qui concerne les amortissements annuels de capital prévus pour les années 2027 et suivantes, le terme prévu dans les règlements d'emprunt numéros 293, 300, 318, 319, 324, 337, 338, 342, 343, 350 et 357 soit plus court que celui originellement fixé, c'est-à-dire pour un terme de **cinq (5) ans** (à compter du 16 novembre 2021), au lieu du terme prescrit pour lesdits amortissements, chaque émission subséquente devant être pour le solde ou partie du solde dû sur l'emprunt;

QUE, compte tenu de l'emprunt par obligations du 16 novembre 2021, le terme originel des règlements d'emprunts numéros 196, 249, 263, 279, 308, 225, 246 et 262 soit prolongé de 7 jours.

Adoptée à l'unanimité

### **Soumissions pour l'émission d'obligations**

Date d'ouverture :	3 novembre 2021	Nombre de soumissions :	5
Heure d'ouverture :	11 h	Échéance moyenne :	4 ans
Lieu d'ouverture :	Ministère des Finances du Québec	Date d'émission :	16 novembre 2021
Montant :	11 172 000 \$		

CONSIDÉRANT que, conformément aux règlements d'emprunts numéros 196, 249, 263, 279, 308, 225, 246, 262, 293, 300, 318, 319, 324, 337, 338, 342, 343, 350 et 357, le RTC souhaite émettre une série d'obligations, soit une obligation par échéance;

CONSIDÉRANT que le RTC a demandé, à cet égard, par l'entremise du système électronique « Service d'adjudication et de publication des résultats de titres d'emprunts émis aux fins du financement municipal », des soumissions pour la vente d'une émission d'obligations, datée du 16 novembre 2021, au montant de 11 172 000 \$;

CONSIDÉRANT qu'à la suite de l'appel d'offres public pour la vente de l'émission désignée ci-dessus, le ministère des Finances a reçu cinq soumissions conformes.

1 - FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.

1 117 000 \$	0,75000 %	2022
1 137 000 \$	1,25000 %	2023
1 157 000 \$	1,50000 %	2024
1 178 000 \$	1,75000 %	2025
6 583 000 \$	1,85000 %	2026

Prix : 98,85200

Coût réel : 2,05481 %

2 - VALEURS MOBILIÈRES BANQUE LAURENTIENNE INC.

1 117 000 \$	0,90000 %	2022
1 137 000 \$	1,25000 %	2023
1 157 000 \$	1,50000 %	2024
1 178 000 \$	1,75000 %	2025
6 583 000 \$	1,90000 %	2026

Prix : 98,94498

Coût réel : 2,07104 %

3 - VALEURS MOBILIÈRES DESJARDINS INC.

1 117 000 \$	1,05000 %	2022
1 137 000 \$	1,30000 %	2023
1 157 000 \$	1,55000 %	2024
1 178 000 \$	1,70000 %	2025
6 583 000 \$	1,85000 %	2026

Prix : 98,79900

Coût réel : 2,07803 %

4 - BMO NESBITT BURNS INC.

1 117 000 \$	0,75000 %	2022
1 137 000 \$	1,00000 %	2023
1 157 000 \$	1,25000 %	2024
1 178 000 \$	1,50000 %	2025
6 583 000 \$	2,00000 %	2026

Prix : 98,93000

Coût réel : 2,08526 %

5 - MACKIE RESEARCH CAPITAL CORPORATION

1 117 000 \$	1,00000 %	2022
1 137 000 \$	1,25000 %	2023
1 157 000 \$	1,65000 %	2024
1 178 000 \$	1,90000 %	2025
6 583 000 \$	2,00000 %	2026

Prix : 99,24300

Coût réel : 2,09643 %

CONSIDÉRANT que le résultat du calcul des coûts réels indique que la soumission présentée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC. est la plus avantageuse;

### **Résolution 21-99**

Sur proposition de M<sup>me</sup> France Bilodeau, appuyée par M. Patrick Voyer, il est résolu :

QUE le préambule de la présente résolution en fasse partie intégrante comme s'il était ici au long reproduit;

QUE l'émission d'obligations au montant de 11 172 000 \$ du RTC soit adjugée par la firme FINANCIÈRE BANQUE NATIONALE INC.;

QUE demande soit faite à cette dernière de mandater Service de dépôt et de compensation CDS inc. (CDS) pour l'inscription en compte de cette émission;

QUE CDS agisse au nom de ses adhérents comme agent d'inscription en compte, agent détenteur de l'obligation, agent payeur et responsable des transactions à effectuer à l'égard de ses adhérents;

QUE CDS procède au transfert de fonds conformément aux exigences légales de l'obligation, à cet effet, le conseil autorise le président et la trésorière ou le trésorier adjoint à signer le document requis par le système bancaire canadien intitulé « Autorisation pour le plan de débits préautorisés destiné aux entreprises »;

QUE le président et la trésorière ou le trésorier adjoint soient autorisés à signer les obligations visées par la présente émission, soit une obligation par échéance.

Adoptée à l'unanimité

### **7. Divers**

Aucun item n'a été ajouté sous cette rubrique.

### **8. Période d'intervention des membres du conseil**

Monsieur le président invite les membres du conseil à la période d'intervention.

### **9. Levée de l'assemblée**

La séance est levée à 17 h 38.

---

Rémy Normand, président

---

Stéphanie Deschênes, secrétaire générale